



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : budget

Question écrite n° 3769

Texte de la question

M. Jacques Godfrain attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la réglementation relative à la sélection et à la promotion de la race ovine et bovine et notamment concernant la régulation budgétaire. Le Gouvernement a retenu de préserver l'encadrement des programmes et la collecte de données et de faire porter toute la réduction sur les autres actions, dont le financement est en conséquence réduit de 26 p. 100. Or, il apparaît que les unités nationales de sélection et de promotion de la race ovine (et notamment celle de Lacaune à Rodez) ne sont plus considérées comme des organismes d'encadrement nationaux, alors que pourtant cela correspond à leur mission première. Il lui demande en conséquence sa position sur cette modification de statut des UPRA qui risque de marginaliser ces organisations au profit d'une structure centralisée.

Texte de la réponse

Deux arrêtés du ministère du budget, l'un du 3 février 1993 et l'autre du 10 mai 1993, ont en effet annulé 5,4 et 14,25 MF ouverts en loi de finances initiale pour 1993 sur le chapitre 44-50 du ministère de l'agriculture et de la pêche. Ce chapitre initialement doté de 131 MF est consacré à la sélection animale. Ces mesures de régulation budgétaire ont entraîné, dès leur publication, des modifications dans la répartition prévisionnelle des dotations aux organismes intervenant dans le dispositif collectif de sélection animale en France. Des mesures exceptionnelles ont cependant pu être prises pour réduire les effets de cette régulation auprès des différents organismes concernés, en mobilisant 14 MF de crédits par redéploiement budgétaire. En fonction des arbitrages budgétaires prochains, le ministre de l'agriculture et de la pêche s'emploiera à préserver les moyens nécessaires à ces actions.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3769

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1949

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3178